

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-223 DU 25 MAI 1998

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE
Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi
de l'intérim de Monsieur Joseph Sourou ATTIN
Ministre des Travaux Publics et des Transports
du 25 au 26 Mai 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

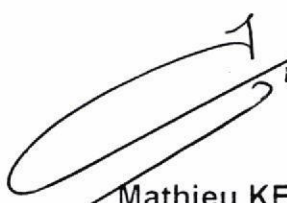
DECRETE

Article 1er : Pour compter du Lundi 25 Mai 1998, Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 MAI 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MTPT- MPREPE 4 - SGG 4 - AUTRES
MINISTERES - 16 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.